

N° 4957

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

relatif à l'aménagement du Parc „Dräi Eechelen“
à Luxembourg-Kirchberg

* * *

*(Dépôt: le 17.5.2002)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (29.4.2002)	1
2) Texte du projet de loi	2
3) Exposé des motifs.....	2
4) Fiche financière	9
5) Plans.....	10

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre des Travaux Publics est autorisée à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à l'aménagement du Parc „Dräi Eechelen“ à Luxembourg-Kirchberg.

Palais de Luxembourg, le 29 avril 2002

La Ministre des Travaux Publics,
Erna HENNICOT-SCHOEPGES

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à procéder à l'aménagement du Parc „Dräi Eechelen“ à Luxembourg-Kirchberg.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de euros 16.400.000.– (indice 554,26/octobre 2001) sans préjudice de l'incidence des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les dépenses sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

*

EXPOSE DES MOTIFS

LE PARC „3 EECHLEN“, UN SITE HISTORIQUE MAJEUR

Distant d'environ 600 m à vol d'oiseau du noyau urbain, le site du parc „3 Eechelen“ surplombe les profondes vallées de Clausen au sud, du Pfaffenthal à l'ouest et de la Hiel au nord. En 1684, lors du siège de la ville, ce site stratégique devait être exploité par Vauban pour neutraliser les défenses espagnoles du Bock. La reddition de la place, quelques semaines plus tard, devait marquer une nouvelle étape dans l'exploitation du site. En effet, sous l'impulsion de l'ingénieur Vauban, les hauteurs du parc, qui s'ouvrent sur la campagne en direction de l'est, sont aménagées d'une puissante fortification du nom de Obergrünewald.

Cinquante ans plus tard, le site est renforcé par les Autrichiens, avec la construction du Fort Thüngen. Cet ouvrage en forme de flèche, particulièrement intéressant d'un point de vue historique et archéologique, constitue avec le Fort Obergrünewald, l'épine dorsale du système défensif du front du Grünewald.

Le site et plusieurs ouvrages encore devaient subir une dernière transformation sous l'autorité prussienne. De 1836 à 1860, plusieurs éléments venaient enrichir les deux forts afin de renforcer le périmètre de sécurité et éloigner toujours plus loin un éventuel assaillant de l'agglomération urbaine.

A la veille du démantèlement de la forteresse en 1867, les aménagements du site du parc „3 Eechelen“ forment un étonnant exemple de trois siècles d'ingénierie militaire. Les courants de pensée et les styles de construction se juxtaposent et s'enrichissent mutuellement dans un espace exigu transformé par la main de l'homme.

Cette longue évolution se termine par la destruction totale du site en 1867 à la suite du démantèlement demandé par le Traité de Londres. Ce n'est qu'au XIXe siècle que les ruines du site et sa pensée jusqu'au-boutiste renaissent de leurs cendres. Le plateau est aménagé en parc récréatif par l'architecte André. Seuls quelques vestiges, une échauquette du Fort Obergrünewald et les trois tours du Fort Thüngen, témoignent encore de ce lieu de mémoire et de la glorieuse époque au temps de la ville-forteresse de Vauban et de De Bauffe.

*

LES DIMENSIONS D'UNE DECOUVERTE

C'est à partir des recherches archéologiques et des travaux de la D.A.C. (Division Anti-Crise) en 1980/82 que les premiers vestiges du site des „3 Eechelen“ furent découverts. A cette époque, les fouilles permirent de (re)mettre au jour les ouvrages historiques datant des XVIIe et XVIIIe siècles.

Du fait cependant du démantèlement de 1867, qui concourut à rendre la fortification inopérante, la plupart des éléments architecturaux mis au jour étaient dans un état de conservation très dégradé. En effet, tous les ouvrages furent rasés entre 30% et 40% de leur superstructure, puis, enfouis sous un épais matelas de terre et de pierres.

Ce n'est cependant qu'en 1990, qu'un vaste programme de développement culturel est mis sur pied. Il s'agit de poursuivre la (re)construction des valeurs historiques et culturelles du Grand-Duché, qui ont contribué à cimenter l'unité nationale et de promouvoir une nouvelle image du pays. Ainsi, la mise en

valeur du patrimoine historique fait que le patrimoine architecturo-militaire du parc „3 Eechelen“ se compose aujourd’hui d’une multitude de bâtiments et d’ouvrages défensifs, construits entre le XVIIe et la fin du XIXe siècle. Nombre de ces vestiges sont restaurés dans le cadre de l’aménagement du Musée de la Forteresse de façon à rendre un témoignage de leur époque. La composition architecturale du parc „3 Eechelen“ reflète la notion „d’espace“, c’est-à-dire l’interaction de l’homme sur un environnement et sur un tissu urbain, mais aussi celle du „temps“, qui se traduit ici par l’avènement d’une technologie sur une autre, témoignage du passage médiéval de la ville de Luxembourg à celui de l’époque moderne puis à celui de l’époque contemporaine. Le triptyque commence au château de Sigefroid au Bock, en contrebas de la vallée du Pfaffenthal, se poursuit par les sites bastionnés du XVIIe au XIXe siècle du parc „3 Eechelen“ et se termine de nos jours par le Musée d’Art moderne Grand-Duc Jean et le plateau européen du Kirchberg.

*

UN AMENAGEMENT EQUILIBRE

Dans le but de découvrir les potentialités d’aménagement de ce paysage extraordinaire environnant le Musée d’Art moderne Grand-Duc Jean une consultation restreinte internationale entre paysagistes eut lieu en début de l’an 2000. Le projet du bureau parisien Desvigne & Dalnoky qui propose la création d’un paysage de grande qualité mettant en valeur les ouvrages bâtis et existants du site et l’aménagement sensible et intelligent de l’accès depuis la future place de l’Europe au nouveau paysage a été retenu pour la réalisation.

Le présent projet de loi, en complément aux lois d’autorisation relatives aux constructions des Musée d’Art moderne Grand-Duc Jean et Musée de la Forteresse, prévoit l’aménagement des alentours en parc public et la construction de la passerelle de liaison entre les deux musées; le terrain traité s’étend de la future place de l’Europe aux voies ferrées en contrebas du Fort Obergrünwald.

Le paysage proposé, remarquable de par sa simplicité, son réalisme et sa finesse, respecte et unifie les constructions anciennes et nouvelles sans apporter ni ouvrages ni tracés architecturaux supplémentaires; le réduit du Fort Thüngen aménagé en Musée de la Forteresse et l’architecture résolument moderne du nouveau Musée d’Art moderne Grand-Duc Jean se trouvent mis en valeur.

L’accès non formel au parc depuis la place de l’Europe est assuré par une rampe large fortement plantée. Le parvis à caractère semi-urbain créé devant le Musée d’Art moderne Grand-Duc Jean, avec ses pins de grande taille judicieusement disposés, sera un lieu agréable dont l’aménagement proposé permet également l’organisation de manifestations de tous genres de même que la création et l’exposition d’oeuvres d’art.

Le traitement simple et naturel de l’esplanade devant le Fort Thüngen répond au souci de mise en valeur du bâti ancien et nouveau. La perspective vers la Vieille Ville y est largement ouverte.

La liaison vitrée, qui permettra de passer du Musée d’Art moderne Grand-Duc Jean au Musée de la Forteresse sans devoir sortir vers l’extérieur et de contempler la nature environnante agrémentée d’ouvrages historiques, surplombera la caponnière et constituera une solution finale harmonieuse intégrée parfaitement aux alentours.

*

UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE

La fréquentation touristique du patrimoine fortifié et des circuits Wenzel et Vauban a apporté la preuve que le tourisme culturel devient un facteur économique appréciable, que l’idée de vacances est de plus en plus liée au désir de découverte du patrimoine et de la nature.

Dans ce contexte, le parc „3 Eechelen“ et le site culturel, aménagés au côté des espaces verts, permettront de consolider cette stratégie du tourisme culturel et de souligner la volonté du Gouvernement de donner la priorité au tourisme culturel, durable et intégré.

Les aménagements proposés conduisent certainement, comme les récentes (re)constructions, à accroître l’attractivité du site.

*

PARTIE TECHNIQUE

1. Parti urbanistique et paysager: les principes

Suffisamment proche du centre-ville pour ne pas être à l'écart de l'animation urbaine, le paysage à aménager aux alentours du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean et du Musée de la Forteresse se situe dans un nouveau quartier en plein essor. Le projet d'aménagement de la place de l'Europe de Ricardo Bofill organise l'espace situé entre le bâtiment Robert-Schuman et le bâtiment Tour en une place piétonne triangulaire. Cet espace, avec l'implantation en son centre de la future Salle de concert comme élément majeur de composition, est défini d'un côté par le boulevard urbain et sur ses autres côtés par les alignements des deux bâtiments existants qui seront matérialisés par de nouvelles constructions: dans la prolongation linéaire du bâtiment Tour sera construite l'extension du Centre de conférences, alors que du côté du bâtiment Robert-Schuman sera érigé un hôtel de qualité.

Entre le bâtiment Robert-Schuman et ce nouvel hôtel s'ouvrira la perspective principale sur le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean; à cet endroit essentiel seront réalisés de larges emmarchements paysagers créant une corrélation intime entre la nouvelle place de l'Europe et le cadre boisé. Ainsi, le site des Trois Glands est intelligemment intégré dans l'espace urbain du plateau tout en ménageant d'admirables vues sur la cité et en conservant son caractère propre et prestigieux, généreux et naturel.

Le projet d'aménagement du parc „Dräi Eechelen“ n'est pas une création ex nihilo mais la transformation d'un jardin préexistant dans lequel des bâtiments historiques sont en cours de restauration ou de reconstruction, tandis que d'autres, contemporains, sont en voie de construction.

De profondes transformations seront nécessaires respectivement pour remettre ce site en état et organiser la coexistence voire l'unification des éléments bâtis existants, aussi bien anciens que nouveaux.

Les ambitions en étant la mise en cohérence de tous les éléments présents sur ce site particulier, le respect de l'histoire et la topographie mais aussi l'affirmation sereine du caractère contemporain de la transformation du site, le projet se base sur un certain nombre de principes et de stratégies:

1.1. Echelle géographique: une clairière

A l'échelle géographique, le site à aménager constitue une sorte d'éperon qui prolonge le plateau vers l'ouest en balcon sur la vallée dont les coteaux sont boisés alors que le plateau même, comme l'avancée du Fort Thüngen, est un vide, une clairière.

1.2. Echelle de la ville: la nature

A l'échelle de la ville, le site appartient à un vaste ensemble composé notamment par les coteaux boisés et le plateau de la clairière. Il s'agit d'un paysage à caractère naturel, en opposition avec le plateau urbanisé de Kirchberg en pleine expansion.

Le projet prévoit de maintenir aussi bien le vide de la clairière, qui apparaît correct tant d'un point de vue géographique qu'historique, que la forte composante naturelle du site afin de ne pas altérer la lisibilité du paysage vu depuis la Vieille Ville: les coteaux boisés et l'ensemble du Fort Thüngen se présentent comme un socle naturel des bâtiments des institutions européennes implantés au plateau de Kirchberg. Le site est conçu et perçu comme „clairière naturaliste“.

1.3. Echelle de la place de l'Europe: des musées dans la nature

Le passage de la „ville“ à la „nature“ s'effectue à la place de l'Europe avec sa pointe urbaine de belvédère enchâssée dans la végétation; le parvis créé devant le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean présente une plantation semi-dense d'arbres de grande taille et définit de cette façon les limites physiques respectivement de l'esplanade et de la place de l'Europe de même que du passage de l'urbain vers le milieu naturel.

Cet aménagement profite également au Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, serti dans un paysage naturel, en l'adossant à une plantation d'arbres.

**1.4. Une clairière jalonnée d'architectures singulières:
création d'un paysage commun sans ajout de traces supplémentaires**

Du nord-est vers le sud-ouest se succèdent le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, le réduit du Fort Thüngen aménagé en Musée de la Forteresse et le Fort Obergrünewald en voie de reconstruction.

Au vu de ces architectures à géométries puissantes et complexes et, à l'échelle de la clairière à densité exceptionnelle, le projet propose un paysage qui tend à unifier ces architectures en s'attachant uniquement à la texture, au traitement du tissu superficiel sans ajout de traces supplémentaires.

De même, le dessin des chemins s'inscrit dans une texture paysagère se superposant au tissu existant, sans composition supplémentaire.

1.5. Lieux et cheminements: identification de „stations“ dans le parc

Si le réseau des cheminements a une présence discrète, les lieux majeurs du parc où les visiteurs s'installent et où se tiennent d'éventuels manifestations sont en revanche rendus lisibles. Ces „stations“ qui se succèdent du nord-est vers le sud-ouest sont les suivantes:

- la large rampe d'accès depuis la place de l'Europe vers le parvis du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, fortement arborée et ombrée, avec ses gradins permettant la découverte du site en position assise
- le parvis du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean
- l'esplanade vers la ville haute avec ses gradins, créée entre le parvis du Musée de la Forteresse et le Fort Obergrünewald
- la terrasse au pied des remparts du Fort Obergrünewald.

**1.6. Nécessité de résultat immédiat: pelouse, jardins de graminées,
arbres de tailles exceptionnelles**

L'importance, l'usage et la mise en service des bâtiments du site, tout comme la présence de la forêt adulte, obligent à un résultat immédiat: la large proportion de la clairière, plantée d'une collection foisonnante et riche de graminées, sculptées de chemins en gazon, atteindra son état adulte en deux saisons.

Certaines parties des „stations“ étant traitées en pelouse, leur utilisation sera possible dès l'ouverture du site au public.

La taille imposante des bâtiments du site exigent des proportions cohérentes des arbres du parvis et de la rampe; ces espèces seront donc à grandes tailles, transplantées de pépinières ou de forêts.

1.7. Redéfinition des limites de la clairière

Les contours désordonnés de la clairière actuelle demandent une redéfinition claire des limites par la reconstitution des lisières. Si quelques arbres existants, fragilisés par les chantiers sur site et à altimétrie ne correspondant plus aux futurs niveaux seront abattus, la lisière redessinée par la plantation d'arbres de grandes tailles, à l'image de ceux du parvis devant le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean, redonnera à la clairière une lisibilité à grande échelle repérable même depuis la Vieille Ville.

A moyen terme, cette lisière adulte permettra la régénération de la forêt sans devoir craindre, du fait d'éventuelles coupes à blanc, la disparition des limites de l'espace majeur du site.

1.8. Donner aux artistes un paysage authentique et transformable

Les aménagements proposés offrent aux artistes qu'aux oeuvres un environnement puissant authentique et transformable. La simplicité du langage du projet permettra de réaliser les modifications et les interventions nécessaires et souhaitées: les graminées peuvent être sculptées ou restaurées, les cheminements peuvent être transformés et des ouvrages de tous genres peuvent être mises en place.

Le paysage créé n'est pas du sous-art académique, ni du „land-art“, mais un lieu plastiquement puissant en mettant en oeuvre des matières vivantes et dynamiques et non des formes rigides.

1.9. Maintenance sommaire

Le paysage créé sera en permanence ouvert au public, sa rusticité le rendant robuste et ne donnant pas de prise aux dégradations.

La simplicité des matériaux mis en oeuvre ne nécessitera qu'un entretien simple: fauchage annuel de certaines surfaces de graminées et tonte hebdomadaire des pelouses.

1.10. Aménagement artistique

Le devis estimatif à la base du projet de loi tient compte de la loi du 30 juillet 1999, concernant a) le statut de l'artiste professionnel indépendant et l'intermittent du spectacle b) la promotion de la création artistique. En conséquence, un pourcentage de 1,5% du coût de construction sera réservé à l'aménagement artistique dans le Parc „Dräi Eechelen“. De même est prévu le budget relatif au décor artistique pour le projet du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean.

2. Parti technique: descriptions par strates

Au-delà des principes fondamentaux, la description physique du projet par strates permet de mieux illustrer les espaces créés et d'explicitier les solutions techniques envisagées.

2.1. La clairière: jardin de graminées et plate-forme engazonnée

La surface de la clairière sera plantée de collections de graminées qui donneront au site une végétation foisonnante et mouvante, tout en permettant d'étaler dans les saisons les formes, couleurs et textures.

Les différentes espèces choisies en fonction de la topographie et des courbes de niveaux formeront des lignes d'horizon successives distinctes.

Les allées semées de pelouse pourront être sculptées dans la masse des graminées. D'autres surfaces, telles que le parvis ou l'esplanade vers la Vieille Ville, sont également engazonnées.

2.2. Les arbres, la lisière, la forêt

2.2.1. Les arbres

Les arbres prévus au parvis devant Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean sont des essences de taille exceptionnelle d'environ 12 à 15 mètres. Ces végétaux seront plantés sans ordre géométrique, de façon à créer une place semi-urbaine à caractère naturaliste. Une dominante de pins constituera l'ambiance végétale.

La densité de plantation sera faible afin de garantir une transparence entre la place de l'Europe et le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean au travers des frondaisons.

Les végétaux seront transplantés de pépinières; le cas échéant, la transplantation de sujets forestiers adultes est à envisager. Cette technique a notamment été utilisée lors de l'aménagement du jardin de la Bibliothèque de France à Paris.

Pendant les années qui suivent la transplantation se posera le problème de la stabilité des végétaux. Un haubanage classique n'est pas envisageable du fait de la fréquentation du parvis. Ainsi, la tenue et stabilisation des arbres seront assurées par des ancrages enterrés par câbles métalliques.

2.2.2. La lisière

Des végétaux du même type seront également utilisés pour redéfinir les contours de la clairière, en particulier au nord. L'implantation de ces arbres sera fonction de la végétation existante et des nouveaux niveaux altimétriques.

Ces arbres seront haubanés de façon classique.

2.2.3. Les arbres existants

Un certain nombre de végétaux en place devront être supprimés en raison de leurs mauvais états phytosanitaires, des dommages subis lors des chantiers en cours et de leurs implantations incompatibles avec les niveaux futurs et la redéfinition de l'espace de la clairière.

De très beaux sujets seront cependant maintenus en place et apparaîtront comme solitaires dans l'espace vide. Tel est le cas en particulier des bosquets situés au sud-ouest du Musée de la Forteresse et d'un arbre majestueux et d'un massif boisé en contrebas des remparts à l'ouest.

La quantité des arbres replantés sera largement supérieure à celle des végétaux supprimés.

2.3. Les sols: accès aux musées, circulations

2.3.1. Des revêtements à densités variables de „l'urbain“ vers le „naturel“

De la place de l'Europe, très minérale et artificielle, jusqu'à la pente naturelle du coteau vers la vallée au sud-ouest, le parc présentera une gradation de „l'urbain“ vers le „naturel“.

Les matériaux utilisés au sol accompagneront de façon cohérente cette progression pour faciliter l'orientation et le repérage en allant du plus lisse au plus rugueux.

Ainsi, la taille des modules évoluera de grandes dalles vers de petits pavés: la rampe qui dessert le parvis du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean depuis la place de l'Europe présentera de grandes surfaces en pierres naturelles lisses tandis que les allées qui serpentent sur le coteau à l'ouest seront rustiquement empierrées.

Parallèlement, la densité des surfaces minérales variera. L'introduction progressive de joints engazonnés entre les modules de pierres permettra de définir trois niveaux de densité: tout pierre, pierre et gazon, gazon et pierre. La composition à faible densité contribuera à dissimuler au maximum les allées minérales dans les graminées.

Un seul matériau sera employé pour le revêtement de la plus grande surface minérale du parc à savoir le parvis devant le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean: il s'agit d'un type de „stabilisé“ qui permettra de réaliser un sol sans joints, donc sans dessins, ayant presque le statut d'une „pelouse“ en comparaison avec la place de l'Europe. En effet, au vu de la taille de ce parvis, un dallage en pierres serait hors échelle et la présence respectivement des nombreux arbres et du haubanage rendrait difficile la réalisation parfaite d'un tel revêtement.

2.3.2. La rampe et les gradins

Depuis la place de l'Europe, une rampe prise entre deux „coulées vertes“ conduira au parvis du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean.

La partie centrale d'une largeur de quelque quinze mètres sera revêtue de grandes dalles en pierres naturelles. Les gradins latéraux de part et d'autre de la partie centrale, intercalées dans des bandes de pelouse, formeront de longues banquettes utilisables par le public.

La rampe avec ses gradins assurera à la fois une importante circulation piétonne et une jouissance de la vue sur le nouveau bâtiment du musée et sur son entrée avec, en arrière-fond, la silhouette de la ville haute.

L'ensemble de cet aménagement sera agrémenté de grands arbres en faible densité laissant une vue étendue tout en affirmant le caractère naturel du lieu en contraste avec la place urbaine de l'Europe.

Des grilles transversales recueilleront les eaux de ruissellement en pied de rampe.

2.3.3. Le parvis

Le parvis devant le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean a une surface de quelque 4.000 m² et se développera de part et d'autre de l'axe du musée. Le revêtement proposé qui évoque résolument l'idée et l'ambiance de parc sera un type de stabilisé résistant à l'usure, à l'eau et au gel et ne nécessitant ni calepinage de sol ni grilles au pied des arbres qui animeront le parvis.

L'ensemble de cette surface sera en pente régulière vers les douves où l'eau pluviale est recueillie dans un talus qui couronne les douves fortement plantés de graminées.

Les chemins de circulation des services d'urgence de même que les voies de livraison seront matérialisés par des bornes.

2.3.4. Les allées dans la clairière

L'idée est de faire disparaître visuellement les allées.

La plupart des allées seront traitées en pelouse renforcée et seront „sculptées“ dans les graminées. Ce système de pelouse renforcée résistera aussi bien au passage de véhicules qu'à la fréquentation intensive.

D'autres allées seront réalisées en pavés de pierres à joints engazonnés permettant une circulation au sec tout en étant intégrées dans les prairies.

2.3.5. L'esplanade vers la Vieille Ville: le parvis devant le Musée de la Forteresse et les gradins vers les fortifications du Fort Obergrünwald

Au débouché des allées qui longent d'abord le Musée d'Art moderne puis le Musée de la Forteresse, s'ouvre une vaste esplanade offrant une vue magnifique vers la ville haute cadrée par les lisières forestières. Cette plate-forme sera constituée d'un remblais, dont la hauteur maximale à l'ouest est d'environ trois mètres, soutenue par des gradins en pierres naturelles, identiques à ceux de la rampe prévus du côté de la place de l'Europe. Ces gradins constitueront également de larges banquettes permettant au public de se reposer et de contempler le paysage en position assise.

L'esplanade sera entièrement engazonnée, dont les parties circulées seront renforcées et matérialisées par des bornes.

Cette pelouse lisse apparaîtra comme élément neutre dans le parcours du parc. De nombreuses activités et manifestations de tous genres y seront possibles.

2.3.6. La terrasse au pied des fortifications du Fort Obergrünwald

Au Fort Obergrünwald, au débouché de la casemate venant du Fort Thüngen, sera réalisée une terrasse adossée aux remparts regardant vers la Vieille Ville. Isolé du coeur du parc, il s'agit d'un lieu à la fois intime et spectaculaire. Le dallage en pierres sera composé de petits modules en cohérence avec la gradation proposée.

2.3.7. Les allées piétonnes vers la vallée

Les allées au sud et dans la partie boisée au nord conduisant dans la vallée seront remises en état.

En revanche, les descentes existantes sur le glacis et conduisant à une traversée dangereuse de la voie ferrée seront supprimées; en effet, ces chemins qui forment des talus et altèrent la forme du glacis sont contraire à l'idée de „lisser“ cette pente couverte de graminées et de la rendre inaccessible de façon à créer un „socle“ visuel du parc vu depuis la Vieille Ville.

3. La liaison vitrée entre les musées

La passerelle de liaison vitrée créera un lien physique et architectural entre le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean et le réduit du Fort Thüngen aménagé en Musée de la Forteresse et symbolisera l'unité harmonieuse entre le nouveau et l'ancien.

De par sa conception il s'agit d'un lieu de passage à conditions climatiques intermédiaires qui permettra au visiteur de passer d'un musée à l'autre à l'abri des intempéries.

Le parcours intérieur du visiteur sera de cette façon ouvert sur un point de vue supplémentaire qui lui permettra de contempler le paysage et la nature environnante agrémentée d'ouvrages historiques.

Ce passage surplombera la caponnière et constituera une solution finale harmonieuse intégrée aux alentours.

La liaison vitrée sera une construction à structures métalliques filigranes qui supportent le verre, comparable à celle reliant le jardin des sculptures du Musée d'Art moderne au pavillon octogonal. La transparence et la légèreté de la construction contrastent avec les ouvrages historiques qu'elle enjambe.

La passerelle sera vitrée sur ses deux faces verticales et en toiture. La trame de la toiture de la passerelle étant de 7 x 2,40 mètres, sa longueur atteint les 17,70 mètres alors que la hauteur est d'environ 3,20 mètres et la largeur de 2,40 mètres.

Le principe structurel de la passerelle sera assuré par deux poutres longerons en rive reliées par des entretoises et raidies par une tôle porteuse du plancher chauffant et du revêtement de sol.

L'ouvrage est posé isostatiquement sur le gros oeuvre, un joint de dilatation permettant le libre mouvement de la passerelle du côté du Musée de la Forteresse.

Les faces vitrées seront fixes et constituées de vitrages isolants doubles.

*

FICHE FINANCIERE

DEVIS ESTIMATIF (en euros)

(indice 554,26/octobre 2001)

Travaux préliminaires, démolitions	196.350.-
Terrassements généraux	432.100.-
Terrassements pour plantations	397.000.-
Réseaux et éclairage public	1.451.150.-
Ouvrages	450.700.-
Fondations et revêtement de sols	2.421.900.-
Plantations et engazonnements	2.622.000.-
Mobilier urbain et jardin	174.600.-
Passerelle de liaison	1.139.800.-
Raccordements techniques	248.600.-
Travaux divers/réserve	1.025.800.-
Coût des travaux	10.560.000.-
Aménagement artistique du Parc „Dräi Eechelen“ (1,5% arrondi)	160.000.-
Aménagement artistique du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean (1,5% arrondi)	1.000.000.-
Apport écologique	120.000.-
Frais divers	180.000.-
Total HTVA	12.020.000.-
TVA 15%	1.803.000.-
Honoraires HTVA	2.260.000.-
TVA 12% sur honoraires	271.200.-
Total TTC	16.354.200.-
Total TTC arrondi	16.400.000.-

*

**FICHE RECAPITULATIVE RELATIVE AUX COUTS DE CONSOMMATION
ET D'ENTRETIENS ANNUELS**

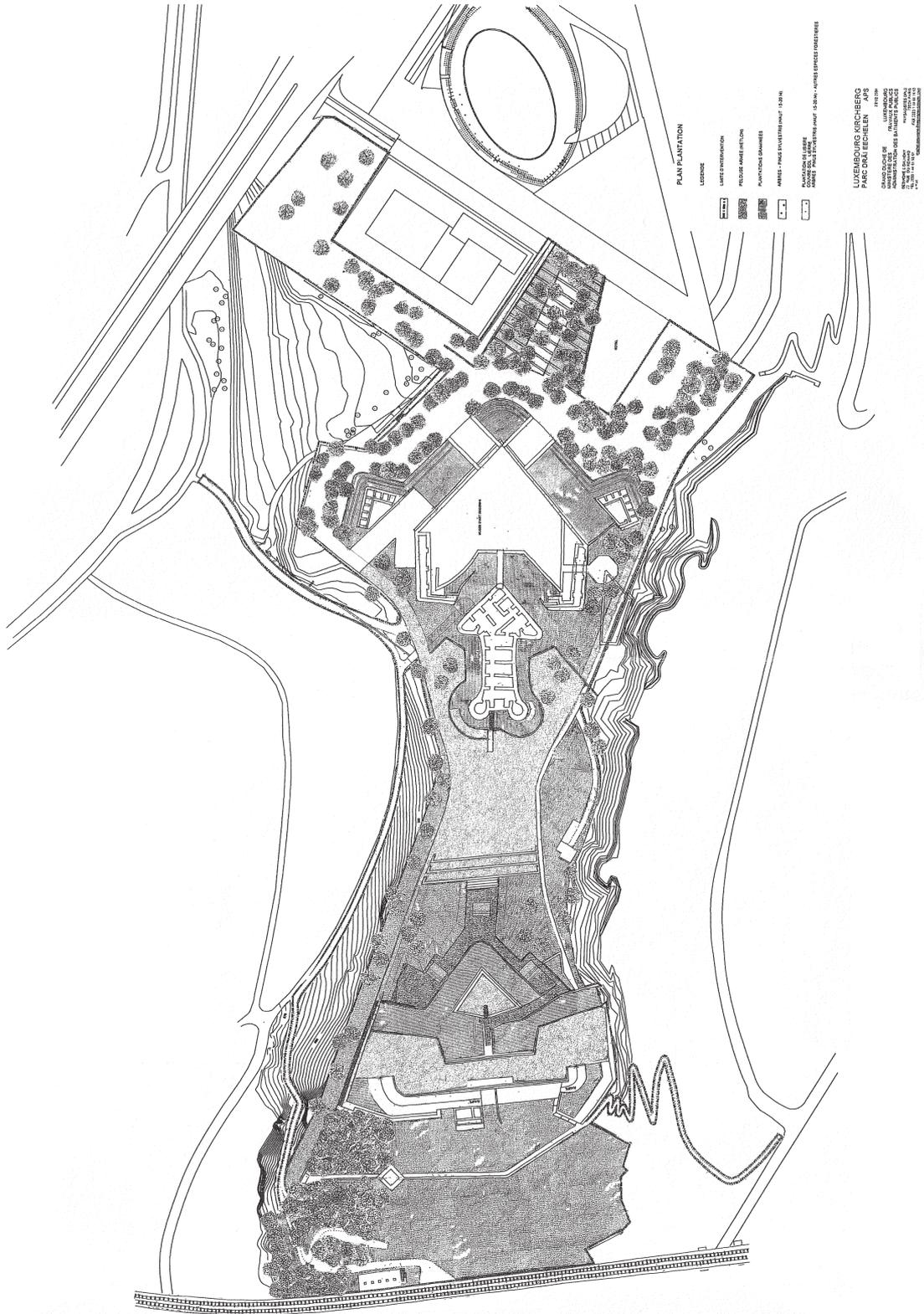
(selon l'art. 79 du chap. 17 de la loi du 8 juin 1999 portant
a) sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat)

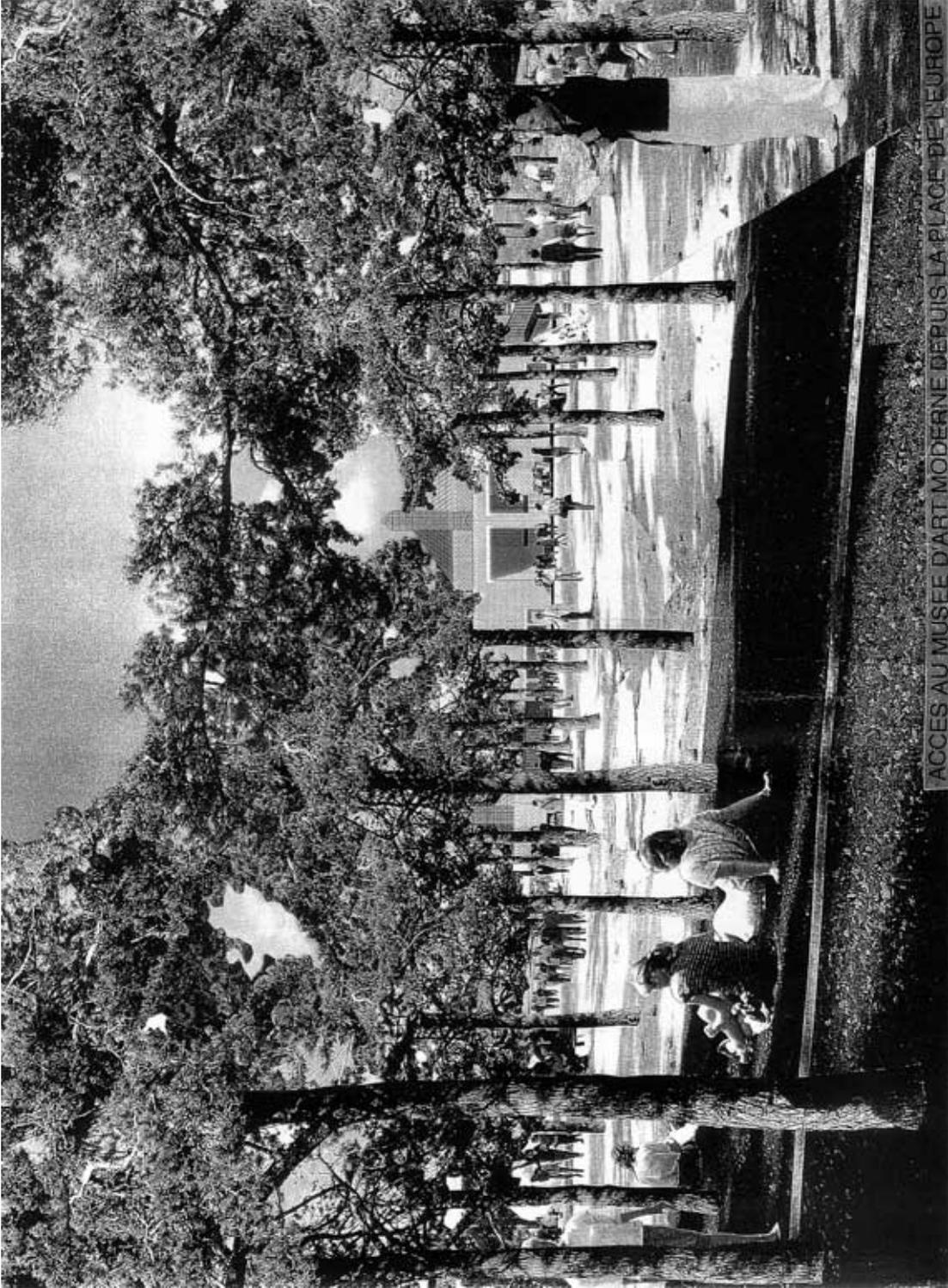
Frais d'entretien		138.100.-
Surfaces de circulation:		
Réfections surfaces minérales et engazonnées:	6.700.-	
Remplacement bornes:	<u>3.600.-</u>	
	10.300.-	
Plantations:		
Entretien pins sylvestres:	8.200.-	
Entretien boisements de lisière:	7.800.-	
Entretien lisières arbustives:	700.-	
Entretien et régénération graminées:	<u>101.800.-</u>	
	118.500.-	
Eclairage public:	9.300.-	
Frais de consommation électrique		1.900.-
Frais de nettoyage		<u>110.000.-</u>
Total des frais d'exploitation annuels TTC:		250.000.-

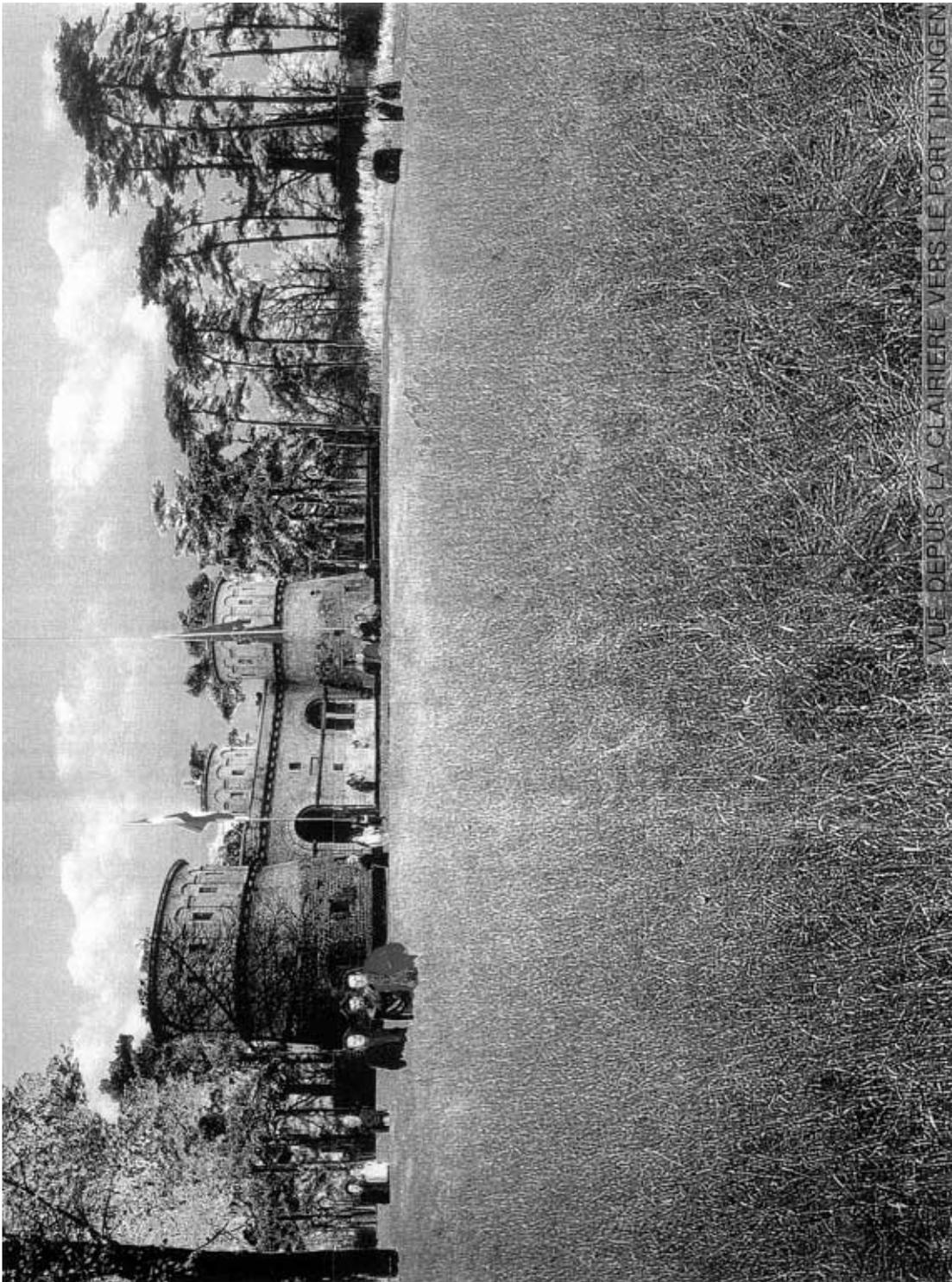
*

PLANS

1. Vue en plan générale du parc
2. Perspectives
3. Vue en plan de la passerelle de liaison
4. Coupe longitudinale de la passerelle de liaison
5. Coupe transversale de la passerelle de liaison







VUE DEPUIS LA CLAIRIERE VERS LE FORT THUNGEN